

Après les bébés « délinquants », sus aux parents « nomades » ?

Il y a 4 ans, le ministre de l'Intérieur proposait, avec la réprobation que l'on sait¹, le dépistage des futurs délinquants par les professionnels de la petite enfance dès la crèche.

Devenu président de la République, il récidive dans sa dyslexie du développement de l'enfant et de sa famille et présente un sévère bégaiement coercitif dans l'énonciation de sa politique de l'enfance.

En effet, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant – inauguré en grand « coup de pompe » avec la suppression de la défenseure des enfants² –, le président de la République a annoncé la tenue d'Etats généraux de l'enfance en 2010, dont le premier objectif vise à « *améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007 [relative à la protection de l'enfance], pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux* » (communiqué figurant sur le site de la présidence de la République³).

Ainsi, de la même façon que la turbulence, parfois très bruyante, inhérente au cheminement du développement des enfants était assimilée à la prédiction d'une future délinquance, l'instabilité matérielle et l'insécurité affective dans lesquelles se débattent des parents en difficulté⁴ sont identifiées à cette figure supposément inquiétante de populations « nomades ».

Dans les deux cas, l'inversion qui consiste à désigner le danger pour la société du côté d'enfants ou de parents, alors même qu'ils sont en situation de fragilité, assigne aux professionnels de la petite enfance et de la famille, de la santé, de l'action sociale et de l'éducation, une mission de pistage, de traque et de contrôle qui dévoie la pratique et l'éthique de leurs métiers. De l'atteinte portée au secret professionnel dans le secteur de la santé et de l'action sociale par l'article 8 de la loi sur la prévention de la délinquance de 2007⁵ au délit d'errance morale ou matérielle qu'il s'agirait de réprimer, la mise au pas des pratiques des professionnels est un objectif au service d'une politique familiale de contentation et de répression.

Le collectif *Pasde0deconduite* réaffirme que l'éthique de la prévention et du soin, qu'il s'agisse de suivi médical ou psychologique, d'accompagnement social ou éducatif, comme de mesures de protection de l'enfance, nécessite, entre professionnels et familles, confiance, bienveillance et alliance, et non défiance, contrôle et surveillance.

Aux côtés de tous les acteurs professionnels et citoyens qui expriment leur indignation sur cette nouvelle tentative de dénaturer le soin et la prévention, *Pasde0deconduite* appelle à ne pas participer à des Etats-généraux de l'enfance qui seraient fondés sur de tels objectifs.

Pasde0deconduite soutiendra et encouragera les initiatives les plus larges rejetant toute stigmatisation discriminante et affirmant l'accompagnement et le soutien aux enfants et aux familles comme pivot des politiques de l'enfance.

¹ L'appel "Pas de 0 de conduite pour les enfants de trois ans" recueillait 200 000 signatures et le gouvernement renonçait à la mesure de la loi sur la prévention de la délinquance qui prévoyait le dépistage des enfants "agités" à 3 ans

² cf. le communiqué de *Pasde0deconduite* du 19/09/2009 "Oui, les enfants ont droit à leur Défenseure !"

<http://www.pasde0deconduite.org/spip.php?article260>

³ Communiqué de l'Elysée le 20/11/2009

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=3120

⁴ à noter que les objectifs de "*soutien plus actif à la parentalité*" et d'"*aide dans les situations de grande pauvreté*" qui figurent dans le communiqué présidentiel sont contredits par les politiques gouvernementales : par ex. les crédits fléchés en faveur des REAPP vont être supprimés, 300 000 enfants vivent d'hôtels en hébergements d'urgence

⁵ cf. le communiqué de *Pasde0deconduite* du 12/10/2006 "*Pasde0deconduite* écrit au président de la République pour la sauvegarde du secret professionnel" <http://www.pasde0deconduite.org/spip.php?article64>